



Bleu de Smals

Périodique du Syndicat Libéral de SMALS-eGov | n° 5 | février 2014

E.R. : Michaël Dufrane, Boulevard Baudouin 11 – 1000 Bruxelles

Chers collègues,

Depuis les dernières élections sociales, nous n'avons pas cessé d'œuvrer pour les objectifs sociaux que nous estimons essentiels pour Smals et eGov. Que ce soit en matière de mobilité professionnelle, de télétravail et de flex-desk, de formation permanente, de maintien de notre employabilité, de politique spécifique pour les 45+, de suivi de carrière des détachés, ainsi que de la défense des dossiers individuels. En ces temps où le service public est confronté à des restrictions budgétaires sévères, le travail devient de plus en plus précieux et nous nous démenons afin que la direction se montre davantage à la hauteur des changements en cours. Il est grand temps qu'elle prenne en compte vos souhaits et questionnements dans un véritable esprit de dialogue et de respect. A la veille du jubilé des 75 ans de Smals, il reste malheureusement encore beaucoup à faire au niveau de notre concertation sociale au sein de la société. Avec la volonté d'un changement fondamental en la matière, nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2014.

Bonne lecture,

Yves Olémans, Vice-Président CGSLB-Smals & eGov

Budget syndical et fête du personnel

Sans concertation, la direction veut imposer un budget syndical. Pour arriver à ses fins, chaque année, elle conditionne son accord pour l'organisation de la fête du personnel à l'acceptation de ce budget. Vous comprendrez aisément que **vos représentants ne peuvent brader votre défense quotidienne** pour un événement qui, bien que sympathique, ne dure finalement qu'une après-midi. Malgré notre refus de céder à la pression, la fête du personnel continue d'exister. **Si la volonté de faire disparaître la fête du personnel est réelle, elle vient de la direction et certainement pas du banc syndical.**

Formation – une responsabilité patronale partiellement assumée

Si vous êtes invités à participer à une formation en horaire décalé et que celle-ci débute l'après-midi pour se terminer tard le soir, Smals ne vous octroie qu'un forfait de 3h48 en lieu et place des 7h36 correspondant à une journée de formation. De plus, avant de vous rendre et de participer à une formation en horaire décalé, vous devrez prêter la matinée à Smals... Une très longue journée en perspective !

Tout cela peut vous inspirer différentes questions : suis-je à 100% de mes capacités ? Est-ce la manière la plus adéquate de récompenser ma flexibilité ? Etc.

Au vu des réponses obtenues de la direction, il semblerait que oui !

À la CGSLB, nous restons cependant persuadés que la **formation continue est une responsabilité de l'employeur**, que les formations organisées à la demande de la direction doivent être considérées comme du temps de travail, rémunéré comme tel, et que le personnel mérite un traitement équitable en matière de formation.

Le Plan 45+

Comme la loi l'y oblige, la direction a élaboré son plan concernant la politique spécifique et les actions à mettre en place pour des collègues de plus de 45 ans. Nous y avons apporté de nombreuses remarques et suggestions. Nos demandes n'ont cependant pas été prises en compte.

Nous sommes également désolés de constater que la direction ne respecte pas son propre plan. La grande enquête auprès de l'ensemble du personnel concerné est passée à la trappe et remplacée par des workshops avec des employés choisis par la direction. Hasard ou volonté délibérée : aucun délégué du personnel n'y était invité.

La direction estime que les besoins spécifiques des 45+, comme le maintien à niveau des connaissances, les formations, la réorientation professionnelle, l'évolution et la motivation sont essentiellement de la responsabilité de chacun et qu'il n'est donc pas vraiment utile de prévoir des actions complémentaires et concertées au niveau de Smals.

Vos représentants ne peuvent souscrire à cette vue. **Pour conserver un bon niveau de compétences, un employé doit acquérir des connaissances par la formation, mais également pouvoir les utiliser dans le cadre d'un projet concret.** La théorie sans la pratique ne vaut pas grand-chose, y compris pour les 45+. En cela, l'employeur reste responsable.

Nouveau Monde du travail

Ou le triomphe de la non-concertation !

Depuis quelques années, le sujet encombre l'esprit des internes Smals : le Nouveau Monde du Travail (NMT).

Force est de constater que vos représentants syndicaux n'ont reçu aucune information officielle à ce sujet, la direction s'efforçant de garder les syndicats à l'écart de l'élaboration de ce NMT.

En quoi consistera-t-il ? Quelles seront les implications sur les conditions de travail ? Nous n'en savons rien ou très peu.

En tant que représentants syndicaux, nous sommes conscients de l'importance des enjeux liés à l'introduction du NMT à Smals et nous dénonçons l'attitude de la direction qui refuse à nouveau la concertation.

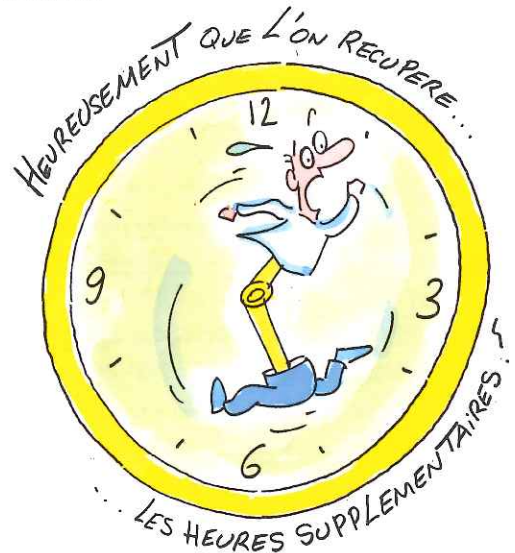
Tant qu'il est avantageux pour vous, la CGSLB n'est pas opposée au NMT. Ce dernier doit vous permettre de concilier au

mieux vie professionnelle et privée. Mais nous nous opposons à ce système s'il a pour conséquence de porter atteinte au bien-être de nos collègues.

Si la direction souhaite réellement introduire le Nouveau Monde du Travail à Smals, la CGSLB l'invite à prendre le chemin de la concertation avec les organisations syndicales afin d'assurer que ce nouvel environnement soit favorable au plus grand nombre.

Votre Délégation Syndicale

Un accord est intervenu entre les syndicats et la direction. Jusqu'en 2016, la délégation syndicale sera composée de quatre représentants SETCA, trois CNE-LBC et trois CGSLB. Ces derniers sont F. Lejeune, Y. Olémans, S. Stevens et leurs suppléants, S. Charh, A. Patart et E. Fivet.



Affiliation, cotisation,
avantages, plus d'information sur :

www.blunews.be

www.cgslb.be



Aclvb@Smals/Cgslb@Smals

Vos opinions, vos remarques, et questions nous intéressent. N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CGSLB :

Fabrice	02 787 54 74	fabrice.lejeune@smals.be
Yves	02 787 52 28	yves.olemans@smals.be
Patrick	02 787 54 66	patrick.bodart@smals.be
Pascale	02 787 45 58	pascale.vigny@smals.be
Pascal	02 787 55 70	pascal.dereuver@smals.be
Julien	02 787 55 46	julien.nzezagoki@smals.be
Christophe	02 787 58 23	christophe.delvaux@smals.be
Stéphanie	02 787 47 99	stephanie.stevens@smals.be
Arnold	02 509 83 81	arnold.coppieters@minsoc.fed.be
Emmanuel	02 509 63 35	emmanuel.fivet@minsoc.fed.be
Dominique	02 787 49 07	Dominique.tonnellier@smals.be
Maxime	02 741 84 50	maxime.doyen@ksz-bcss.be
Alexandre	02 542.64.45	Alexandre.patart@just.fgov.be
Soumila	02 642.52.35	soumila.charh@wiv-isp.be